

## Vosges du Sud

# Assainissement collectif: plus de sept millions d'euros de travaux annoncés

Il y a quelques jours, réunis en conseil communautaire, les élus de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS) ont validé à l'unanimité deux programmes pluriannuels de travaux liés à l'assainissement collectif. S'étalant jusqu'en 2038, ils représentent au total un budget de plus de sept millions d'euros et concernent les agglomérations d'assainissement d'Anjouette et de Lachapelle-sous-Rougemont.

Leors de la dernière séance du conseil communautaire de la communauté de communes des Vosges du Sud (CCVS), organisée il y a quelques jours, il a notamment été question d'assainissement collectif. Précisément de programmes pluriannuels de travaux liés à cette compétence de la collectivité, sur les agglomérations d'assainissement d'Anjouette et de Lachapelle-sous-Rougemont. Les deux ont été validés à l'unanimité par les élus.

Pour le premier secteur cité, suite à la publication en 2022 d'un arrêté préfectoral le demandant, un bureau d'études a réalisé un diagnostic, obligatoire tous les dix ans, et a identifié un certain nombre d'anomalies. « On a un volume d'eaux claires parasites important qui rentre dans les réseaux, notamment en période de nappe haute. On a aussi des réseaux vieillissants et des branchements qui apportent ces eaux

claires parasites en forte quantité et également un déversement important en délestage, la station d'épuration ne pouvant pas l'absorber », précisait ce soir-là Eric Parrot, vice-président de la CCVS chargé notamment de l'assainissement.

## Équilibre

Le programme des travaux défini est établi sur dix ans, de 2028 à 2038. « On a laissé l'année 2026 pour consulter et chercher une maîtrise d'œuvre qui pourrait préparer et faire les études pour la réalisation de ces travaux. En 2027, l'idée est de consulter les entreprises pour cette réalisation », annonçait encore le vice-président avant de préciser: « Les travaux ont été classés par ordre de priorité. On commencerait par des tronçons où on a des volumes d'eaux claires parasites importants. » Les communes d'Anjouette, Étueffont et Saint-Germain-le-Châtelet sont concernées. Pour un budget total estimé à 6140760 €, réparti de manière équilibrée sur chaque année afin que cela soit supportable financièrement parlant pour la communauté de communes.

Du côté de l'agglomération d'assainissement de Lachapelle-sous-Rougemont, même s'il n'y a pas eu d'arrêté préfectoral pris à son sujet, un apport d'eaux claires parasites est aussi constaté. Nécessitant néanmoins des travaux moins conséquents. Budget estimé :



Parmi ces travaux, figurent notamment des réhabilitations de réseau et des branchements. Photo d'illustration Lionel Vadam

1109760 € sur la même période et réparti également de manière équilibrée par rapport à l'autre programme. Les communes de Lachapelle-sous-Rougemont et de Rougemont-le-Château sont concernées par ces renouvellements de réseau et autres regards à réhabiliter. Entre autres.

## Un million d'euros par an depuis 2017

Dans ce domaine de l'assainissement collectif, la note est un peu moins salée que ces dernières années pour la CCVS. « Depuis 2017, date de la création de la collectivité, on a investi un million d'euros par

## Le tarif de la redevance n'augmente pas

C'est plutôt une bonne nouvelle pour les usagers de la CCVS. Lors de cette même séance du conseil communautaire organisée il y a quelques jours, la question du tarif de la redevance de l'assainissement collectif a été abordée.

« Comme on s'y était engagé et comme on l'avait promis aux usagers, on propose de maintenir les tarifs actuels (N.D.L.R. : en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024) pour l'année 2026, à savoir un abonnement à 90 € et un montant de la redevance du m<sup>3</sup> à 2,36 € », indiquait Eric Parrot, vice-président de la CCVS en charge notamment de l'assainissement. La proposition a été approuvée à l'unanimité par les élus présents ce soir-là.

en moyenne sur les réseaux baisse un peu le montant», rappelait enfin Eric Parrot. • H.C.